

Etat-Civil-Population

REF : ETATCIV2012001

Signataire : SV

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Edgard MINIMBU

OBJET : Revalorisation du tarif des concessions du cimetière communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire pour l'année 2013

EXPOSE :

Les tarifs des différentes classes de concessions dans le cimetière communal ont été fixés par une délibération en date du 15 décembre 2011.

Pour 2013, il vous est proposé de majorer les tarifs des concessions de 2 % à hauteur de l'inflation.

Il convient donc de fixer les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2013, comme suit :

Tarif à la journée	5,00 €	0,00 €	5,00 €
CONCESSIONS COMMUNALES			
DUREE	TARIFS 2012 (arrondis)	TAUX à hauteur de l'inflation + 2 %	TARIFS 2013 (arrondis)
10 ans	96,00 €	2,00€	98,00 €
30 ans	303,00 €	6,00 €	309,00 €
50 ans (2m)	930,00 €	19,00 €	949,00 €
50 ans (3m)	1012,00 €	20,00 €	1032,00 €
COLUMBARIUM			
10 ans	274,00 €	5,00 €	279,00 €
15 ans	401,00 €	8,00 €	409,00 €
CAVEAU PROVISOIRE			

CONCESSIONS				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2013 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	65,33 €	19,60 €	13,06€	98,00 €
30 ans	206,00 €	61,80 €	41,20 €	309,00 €
50 ans (2m)	632,66 €	189,80 €	126,53 €	949,00 €
50 ans (3m)	688,00 €	206,40 €	137,60 €	1032,00 €
COLUMBARIUM				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2013 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	186,00 €	55,80 €	37,20 €	279,00 €
15 ans	272,66 €	81,80 €	54,53 €	409,00 €

A titre indicatif est mentionnée la répartition Commune, Centre Communal d'Action Sociale, Maison de retraite :

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la revalorisation du tarif des concessions du Cimetière Communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire pour l'année 2013, ainsi que les tarifs du Columbarium.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Pole accueil du public

Etat-Civil-Population

REF : ETATCIV2012001

Signataire : SV

OBJET : Revalorisation du tarif des concessions du cimetière communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire pour l'année 2013

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-14 & 15,

Vu la délibération n°327 du 15 décembre 2011 portant sur la revalorisation du tarif des concessions du cimetière communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire pour l'année 2012,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de revaloriser de 2% les tarifs des concessions du cimetière communal pour l'année 2013 afin de prendre en compte l'inflation,

A l'unanimité.

CONCESSIONS COMMUNALES

DELIBERE :

ADOPTE les tarifs du Cimetière Communal, comme suit :

DUREE	TARIFS 2012 (arrondis)	TAUX à hauteur de l'inflation + 2 %	TARIFS 2013 (arrondis)
10 ans	96,00 €	2,00€	98,00 €
30 ans	303,00 €	6,00 €	309,00 €
50 ans (2m)	930,00 €	19,00 €	949,00 €
50 ans (3m)	1012,00 €	20,00 €	1032,00 €
COLUMBARIUM			
10 ans	274,00 €	5,00 €	279,00 €
15 ans	401,00 €	8,00 €	409,00 €
CAVEAU PROVISoire			
Tarif à la journée	5,00 €	0,00 €	5,00 €

Répartition Commune, Centre Communal d'Action Sociale, Maison de retraite à titre informatif :

APPLIQUE les présents tarifs au 1^{er} janvier 2013

CONCESSIONS				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2013 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	65,33 €	19,60 €	13,06€	98,00 €
30 ans	206,00 €	61,80 €	41,20 €	309,00 €
50 ans (2m)	632,66 €	189,80 €	126,53 €	949,00 €
50 ans (3m)	688,00 €	206,40 €	137,60 €	1032,00 €
COLUMBARIUM				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2013 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	186,00 €	55,8 0 €	37,20 €	279,00 €
15 ans	272,00 €	81,80 €	54,53 €	409,00 €

Pour
le

Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012
 Publié le : 18/12/2012
 Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire
 L'Adjoint délégué